ville de LA RICHE

COMPTE RENDU SOMMAIRE
PORTANT EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS
ADOPTÉES AU CONSEIL MUNICIPAL DU Mercredi 08 Juillet 2020

Convocation en date du : 01 Juillet 2020
Date d'affichage : 08 Juillet 2020
Heure du début de séance : 18H15

Ordre du jour :

Commission 1 – PERSONNEL, FINANCES, ADMINISTRATION GÉNÉRALE, AFFAIRES MÉTROPOLITAINES, DÉMOCRATIE LOCALE	
20-05-711-01	Débat et Rapport d'Orientation budgétaire
20-05-7-7122-02	Approbation du Compte de Gestion 2019
20-05-712-03	Approbation du Compte Administratif 2019
20-05-713-04	Affectation résultats 2019
20-05-722-05	Vote des taux d'imposition 2020
20-05-7121-06	Vote du Budget Primitif 2020
20-05-763-07	Demande de fonds de concours à «Tours Métropole Val de Loire» pour 2020 au titre de la construction de l'équipement sportif du Petit Plessis
20-05-763-07bis	Attribution d'un fonds de concours à Tours Métropole Val de Loire au titre des investissements de voirie 2020
20-05-763-07ter	Demande de fonds de soutien à «Tours Métropole Val de Loire» pour 2020
20-05-753-08	Attribution de subventions exceptionnelle 2020 – Association «Dynamic'Asso.»,
20-05-753-08-bis	Attribution de subventions exceptionnelle 2020 – Association «Sport et Motivation»,
20-05-753-08-ter	Attribution de subventions exceptionnelle 2020 – Association «Les Moments Musicaux de Touraine»
20-05-753-08-quater	Attribution de subventions exceptionnelle 2020 – Association des « Diplômés de la Faculté de Médecine»
20-05-753-09	Subvention au groupe K
20-05-536-10	Désignation des Membres de la Commission Communale de la Commande Publique
20-05-4.5-11	Actualisation de la délibération n°18-06-4.5-06 du 03 octobre 2018 relative au régime indemnitaire (R.I.F.S.E.EP)
Commission 2 – URBANISME, GRANDS PROJETS, TRANSITION ÉCOLOGIQUE, ÉQUIPEMENTS PUBLICS, EMBELLISSEMENT DE LA VILLE	
Commission 3 – SOLIDARITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES, ÉDUCATION, VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE, CULTURE ET PATRIMOINE	
20-05-8.9-12	Convention de partenariat pour l'acquisition du Défi Inter Entreprises du 15 septembre 2020
20-05-8.9-13	Don association «Wing Chun Chuan Tours» à l'école municipale de musique
Commission 4 - LOGEMENTS	

Désignation des secrétaires de séance :
Monsieur Philippe PLANTARD
Monsieur Patrice AUTANT

Heure d'arrivée :
Madame Armelle AUDIN à 18H25
Monsieur Florent BARBAULT à 18H30
Monsieur Sébastien CLÉMENT à 18H35
Madame Rabia HADJIDJ-BOUAKKAZ à 18H40

****

ÉLUS	PRÉSENT	ABSENT	REPRÉSENTÉ PAR MANDAT
M. SCHWARTZ Wilfried	X		
Mme AUDIN Armelle	X		Arrivée à 18H25
M. FERREIRA-POUSOS Filipe	X		
Mme DARCIER Marie-Christine	X		
M. CLÉMENT Sébastien	X		Arrivé à 18H35
Mme KENANI Noura	X		
M. DEFIVES Dominique	X		
Mme HADJIDJ-BOUAKKAZ Rabia	X		Arrivée à 18H40
M. THIOU Charles	X		
Mme GIRARD Laure	X		
M. BAHNES Habib	X		
Mme ALLAIN Martine	X		
M. MATEOS Damien	X		
Mme RODRIGUES-TEIXEIRA Isabel	X		
M. DOMINGO Frédéric	X		
Mme NATAL Nataliya	X		
M. RAIMBAUD Mathias	X		
Mme GERMOND Nadine	X		
M. PLANTARD Philippe	X		
Mme BREYSSE Christine	X		
M. SEISEN Christian	X		
Mme PLOT-MUREAU Ghislaine	X		
M. PACHET Alain	X		
Mme KUEVI Sheryse	X	X	Pouvoir à M. Filipe FERREIRA-POUSOS
M. CHALAYE Christophe	X		
Mme ALZON Magalie	X		
M. CHELGHAF Abdelmadjid	X		
Mme AUCLAIR Sophie	X		
M. BARBAULT Florent	X		Arrivé à 18H30
Mme DELLA-ROSA Anna	X		
M. AUTANT Patrice	X		
Mme MONTOT Cécile		X	Pouvoir à M. AUTANT Patrice
M. DOULET David	X		

1 – Débat et rapport d'Orientation Budgétaire

Rapporteur : Filipe FERREIRA-POUSOS

- Les charges à caractère général relatives aux dépenses de personnel (chapitre 011)

Pour 2020, par rapport au compte administratif anticipé 2019, les prévisions d'évolution sont issues de mesures communales, et sont à la baisse, notamment :

- Les frais de personnel (chapitre 012)

Les principales évolutions sont les suivantes :

- les évolutions de carrière et mesures d'avancement et promotion, facteur «Glissement Vieillesse et Technicité» (GVT), application du PPCR (plan national de revalorisation des carrières) : + 33 000€
- créations de poste, départ en retraite, mutations, recrutements, hausse des régimes indemnitaires : + 63 500€
- arrêt des TAP, des CAE CUI et départ de plusieurs contractuels en fin de contrat ou en retraite et embauche de nouveaux contractuels : + 25 000 €
- autre personnel extérieur : + 12 300 €

Les éléments qui impactent les dépenses de personnel, par rapport au compte administratif anticipé 2019, sont issus d'évolutions nationales ou de mesures communales.

Tous chapitres confondus :

Pour 2020, à l'étape du débat d'orientations budgétaires, les prévisions d'évolution s'élèvent à +1% par rapport aux prévisions 2019 et sont supérieures de 4,3% par rapport au montant de réalisation estimé pour 2019.

Une annexe au présent rapport détaille la structure des effectifs de la commune.

En €	Budget 2019	CA prévisionnel 2019	Prévisions 2020	Variation Prévisions 2020 / Budget 2019		Variation Prévisions 2020 / CA prévisionnel 2019	
Dépenses brutes	7 013 709 €	6 794 989 €	7 086 138 €	72 429 €	1,0%	291 149 €	4,3%

Je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

A l'unanimité, par 33 voix pour, le Conseil municipal décide d'adopter la décision sur le Débat et Rapport d'Orientation Budgétaire.

---

2 - Approbation du Compte de Gestion 2019

Rapporteur : Filipe FERREIRA-POUSOS

Il est présenté le budget de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Considérant la concordance des écritures comptables de l'ordonnateur et du comptable,

Je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport..

A l'unanimité, par 30 voix pour, le Conseil municipal décide d'adopter la décision l'approbation du Compte de Gestion 2019. **(3 abstentions : Madame Cécile MONTOT, Monsieur Patrice AUTANT et Monsieur David DOULET).**

---

3 – Approbation du Compte Administratif 2019

Rapporteur : Filipe FERREIRA-POUSOS

Le compte administratif vous est présenté en annexe.

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que Monsieur le Maire ne participe pas au vote du compte administratif.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

A l'unanimité, par 30 voix pour, le Conseil municipal décide d'adopter la décision l'Approbation du Compte Administratif 2019. **(3 abstentions : Madame Cécile MONTOT, Monsieur Patrice AUTANT et Monsieur David DOULET).** Sortie de Monsieur Le Maire à 18H45.

******

Vu le rapport présenté,

D é c i d e

4 – Affectation des résultats 2019 du Budget Général

Rapporteur : Filipe FERREIRA-POUSOS

Les résultats de l'exercice 2019 sont les suivants :

un excédent en section de fonctionnement de :	1 581 034,73 €
un excédent en section d'investissement de :	2 167 455,93 €

Compte tenu des Restes à Réaliser :

en dépenses d'investissement de :	2 358 840,41 €
en recettes d'investissement de :	109 464,00 €

Il est proposé proposé :

D'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement pour 1 081 920,48 € en section d'investissement (dont 81 920,48 € à hauteur du besoin de financement).

Je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

A l'unanimité, par 33 voix pour, le Conseil municipal décide d'adopter la décision l'Affectation des Résultats 2019 du Budget Général.

---

5 – Vote des taux d'imposition 2020

Rapporteur : Filipe FERREIRA-POUSOS

Les données transmises par le service de la fiscalité directe locale permettent de déterminer le produit fiscal 2020, ainsi que les taux d'imposition. L'état fiscal 1259 est joint au présent rapport.

	2019 Etat 1288	**BP 2020**	**Évolution 2019/BP2020**
Taxe d'habitation	2 679 912 €	2 729 443 €	1,8%
Taxe sur le foncier bâti	3 232 066 €	3 309 578 €	2,4%
Taxe sur le foncier non bât	47 305 €	47 798 €	1,0%
TOTAL	**5 959 283 €**	**6 086 819 €**	**2,1%**

L'application aux bases fiscales communiquées de taux identiques à ceux votés en 2019 et inchangés depuis 2009, permet d'obtenir un produit fiscal de 6 086 819 € conforme au montant prévu au budget primitif.

Le montant des allocations compensatrices versées par l'État au titre des exonérations qu'il accorde concernant les taxes d'habitation et foncières est estimé à 393 163 €. Ce montant a été repris dans le cadre du budget primitif 2020.

	BP/BS 2019	**BP 2020**	**Evolution 2019/ BP 2020**
Allocations de compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation	320 295	341 030	6%
Allocations de compensation au titre des exonérations des taxes foncières bâties et non bâties	50 686	52 133	3%
TOTAL	**370 981**	**393 163**	**5,98 %**

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé de reconduire les taux d'imposition suivants :

17,99 % pour la taxe d'habitation,
27,07 % pour la taxe foncière sur le bâti,
61,28 % pour la taxe foncière sur le non bâti,

Je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

A l'unanimité, par 33 voix pour, le Conseil municipal décide d'adopter la décision du vote des Taux d'Imposition 2020.

---

6 – Vote du Budget Primitif 2020

Rapporteur : M. Le Maire

Les grandes lignes du budget principal pour 2020 ont été présentées lors du débat d'orientations budgétaires. La commission Finances, a procédé à l'examen de l'avant-projet lors de sa réunion du 1er juillet 2020.

La date limite d'adoption du budget primitif normalement fixée au 30 avril 2020 a été reportée au 31 juillet 2020 compte tenu de la crise sanitaire COVID. Le conseil municipal a eu à délibérer précédemment sur des crédits d'investissement par anticipation pour ne pas ralentir la mise en œuvre des projets communaux.

Le budget principal (opérations d'ordre incluses) s'équilibre à :

- 12 717 778,18 € pour la section de fonctionnement
- 6 792 907,99 pour la section d'investissement

Une maîtrise des charges de fonctionnement (conditionnée par la conséquences de la crise sanitaire) et la constitution d'un autofinancement net permettant de financer les projets d'équipement.

L'autofinancement prévisionnel dégagé en section de fonctionnement est de 973.366,68 € dont 780.000 € de dotations aux amortissements et 193.366,68 € au titre du virement à la section d'investissement auquel s'ajoutent les recettes propres d'investissement (FCTVA) d'un montant de 230.000 €. Ces recettes couvrent le remboursement du capital de la dette (709.200 €) et permettent de dégager un solde de 494,166,68 € permettant le financement des dépenses d'équipement.

Un programme d'investissement pour accompagner l'amélioration du cadre de vie et répondre aux besoins des Larichois.

Les principales opérations d'Investissements de 2020 seront :

Participation à TMVL au titre des travaux de voirie : 500.000 €
Construction des vestiaires de football : 1.000.000 €
Etude conjointe de sécurisation et d'accessibilité Hôtel de Ville et Médiathèque : 90.000 €
Travaux d'aménagement sur les écoles 178.000 euros (dont 110.000 euros au titre des réseaux)
Travaux d'étanchéité bâtiments multi-sites : 120.000 euros
Acquisitions foncières diverses : 500.000 euros
Politique Maraîchère : acquisitions foncières 210.000 euros et travaux 52.000 euros
Acquisitions de véhicules : 55.000 euros

Compte tenu du contexte de la crise sanitaire, le Débat d'Orientation Budgétaire peut être réalisé sur la même séance que le vote du Budget.
La présentation du Rapport du Débat d'Orientation vous a présenté les propositions pour le Budget Primitif dans le détail.

Vous trouverez ci-après la présentation du projet de budget. Le document comptable est annexé à ce rapport.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

A l'unanimité, par 33 voix pour, le Conseil municipal décide d'adopter la décision du vote du Budget Primitif 2020.

---

7 – Demande de fonds de concours à «Tours Métropole Val de Loire» pour 2020 au titre de la construction de l'équipement sportif du Petit Plessis.

Rapporteur : M. Le Maire

La Ville a engagé en 2020 le projet de construction de l'équipement sportif du Petit Plessis, constituant la phase 2 des aménagements réalisés sur site, après l'aménagement d'un terrain synthétique.

L'ensemble de ces aménagements a fait l'objet de financements de la part de partenaires institutionnels. A ce titre, les communes de la Métropole bénéficient d'un fonds de concours versé par Tours Métropole Val de Loire pour soutenir leurs projets. Pour participer au financement de ce projet, un fond de concours TMVL, à hauteur de 847 000 € a été voté en 2016.

La ville de La Riche sollicite un nouveau fond de concours TMVL sur l'année 2020, à hauteur de 42 000 €.

La demande s'établit sur le montant prévisionnel HT de l'opération, sachant qu'il revient à la Ville de financer la TVA et de faire état de sa demande de compensation au titre du Fonds de compensation versé par l'État (FCTVA).

Le plan de financement HT serait le suivant :

Éléments de programme Complexe sportif	Montants HT
Équipements sportifs (vestiaires, club house…)	2 083 300,00 €
Terrain d'honneur et abords (parking, cheminement)	1 225 500,00 €
MONTANT TOTAL HT	**3 308 800,00 €**

Plan de financement	Montants	Part
Crédit Régional de Soutien des Territoires	605 700,00 €	18,31 %
Fond de concours TMVL déjà voté en 2016	847 000,00 €	25,60 %
Fond de concours TMVL 2020	42 000,00 €	1,27 %
F2D Département	180 000,00 €	5,44 %
Fédération Française de Football	60 000,00 €	1,81 %
Fond parlementaire	50 000,00 €	1,51 %
Ville	1 524 100,00 €	46,06 %
MONTANT TOTAL HT	**3 308 800,00 €**	**100,00 %**

Je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

****

A l'unanimité, par 33 voix pour, le Conseil municipal décide d'adopter la décision la demande de fonds de concours à «Tours Métropole Val de Loire» pour 2020 au titre de la construction de l'équipement sportif du Petit Plessis. du vote du Budget Primitif 2020.

---

7 Bis - Attribution d'un fond de concours à Tours Métropole Val de Loire au titre d'investissement de voirie 2020.

Rapporteur : Filipe FERREIRA-POUSOS

La Ville de La Riche prévoit en 2020, l'enfouissement des réseaux des rues Étienne Martineau et Hautes Marches (tronçon entre la rue du 11 nov et la rue du Plessis), le lancement des études et des travaux de réaménagement de la rue des Hautes Marches, sur ce même tronçon, ainsi que l'étude de réaménagement de la rue SimonVauquier dont les travaux seront lancés en 2021.

Compte tenu de la volonté de la municipalité de maintenir un programme soutenu de travaux en matière de voirie des crédits complémentaires ont été inscrits au budget primitif. A ce titre, il appartient à la ville de La Riche de contribuer au financement de ces investissements par le biais d'un fonds de concours spécifique.

En conséquence, un fond de concours est versé par la ville de La Riche à Tours Métropole Val de Loire, à hauteur de 500 000 €.

Le plan de financement HT serait le suivant :

Coût d'opération	Montant HT	Financements	TMVL	Ville
	500 000 €		0 €	500 000 €

Compte tenu de ces éléments, je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

A l'unanimité, par 33 voix pour, le Conseil municipal décide d'adopter la décision l'Attribution d'un fond de concours à Tours Métropole Val de Loire au titre d'investissement de voirie 2020.

---

7 Ter - Demande de fonds de concours à «Tours Métropole Val de Loire» pour 2020 au titre de politiques publiques.

Rapporteur : Filipe FERREIRA-POUSOS

Les communes de la Métropole bénéficient d'un fonds de concours versé par Tours Métropole Val de Loire pour soutenir leurs projets et leurs politiques publiques.

La ville de La Riche a voté lors du Conseil Municipal du 17 juin, l'abattement de la TLPE à hauteur de 8 333 € et la remise gracieuse des loyers communaux à hauteur de 3 472,06 €, correspondant au temps de confinement.

Par ailleurs, la ville de La Riche a souhaité mettre en place des kits pédagogique afin d'encourager la continuité d'enseignements suite à la période de confinement.

En conséquence, la ville de La Riche sollicite un fonds de concours TMVL, à hauteur de 50 % afin de participer financièrement à cette différentes politiques publiques communales, sur la base des plans de financements ci-dessous :

Opération	Coût total	Part Ville	Fonds de concours TMVL
Abattement TLPE	8 333 €	4 166,50 €	4 166,50 €
Remise gracieuse des loyers	3 472,06 €	1 736,03 €	1 736,03 €
Kits pédagogiques	2 570,07 €	1 285,03 €	1 285,03 €
Total	14 375,13 €	7 187,56 €	7 187,56 €
%	100 %	50 %	50 %

Compte tenu de ces éléments, je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport et de solliciter l'attribution du fonds de concours.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

A l'unanimité, par 33 voix pour, le Conseil municipal décide d'adopter la décision de demande de fonds de concours à «Tours Métropole Val de Loire» pour 2020 au titre de politiques publiques.

---

8 – Bis – ter – quater – Attribution de subventions exceptionnelles 2020.

Rapporteur : Filipe FERREIRA-POUSOS

Attribution de subventions exceptionnelles 2020
Associations «Dynamic'Asso.» «Sport et Motivation»,
«Les Moments Musicaux de Touraine»,
«Association des Diplômés de la Faculté de Médecine»

«Association Dynamic'Asso.» :

Cette nouvelle association, créée courant d'année 2019, a pour objet de dynamiser La Riche en organisant diverses manifestations par an (loto, dîner dansant, ...)

Au vu du dossier présenté et après examen, la somme de 300 € sera versée pour soutenir les prochaines manifestations qui auront lieu sur la ville.

Association «Sport et Motivation» :

Cette association sportive réunissant plusieurs disciplines (force athlétique, endurance, renforcement musculaire...) souhaite mener à bien plusieurs projets sportifs pour son club et auprès des larichois.
Au vu du dossier présenté et après examen, la somme de 300 € sera versée pour soutenir l'ensemble des projets.

Association «Les Moments Musicaux de Touraine» :

Depuis de nombreuses années maintenant l'association «Les Moments Musicaux de Touraine» se produit à La Pléiade. En 2020, le concert consacré au baroque, a eu lieu le 29 février.
Après examen du dossier, une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500 € sera versée pour la saison 2020, permettant de soutenir, en partie, le concert du 29 février dernier. Cette subvention finalise, ainsi, le partenariat entre la ville et l'association.

«Association des Diplômés de la Faculté de Médecine» :

L'association des Diplômés de la Faculté de Médecine organisera le samedi 10 octobre prochain sa cérémonie de remise des diplômes «Promotion Wilder Penfield», au Palais des Congrès de Tours. Les organisateurs, étudiants en sixième année de médecine souhaitent que cette cérémonie revête un caractère solennel, à l'issue d'une année particulièrement compliquée.

Afin de mener à bien ce projet, l'association sollicite une aide exceptionnelle pour couvrir, en partie, l'organisation de la cérémonie de Diplômes pour les étudiants de 6ème année «Promotion Winder Penfield».

Au vu du dossier présenté et après examen, la somme de 500 € sera versée pour soutenir cette soirée.

Les montant attribués seront pris sur les crédits budgétaires de subventions disponibles.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

A l'unanimité, par 33 voix pour, le Conseil municipal décide d'adopter la décision la demande de fonds de concours pour l'attribution de subventions exceptionnelles à «Tours Métropole Val de Loire» pour 2020.

---

9 – Subvention au Groupe K

Rapporteur : Martine ALLAIN

Le groupe K dirigé par José Manuel Cano Lopez partage le Château du Plessis avec un collectif d'artistes, le Grap (Groupe de recherche artistique permanente) pour développer un projet artistique autour de résidences, d'un travail de formation et de manifestations publiques.

Le groupe K a conçu une programmation estivale à la demande de la ville de La Riche suite à l'annulation du festival Itinéraires bis due à la crise sanitaire, afin de proposer des actions culturelles sur le territoire en juin et juillet.

Au vu du dossier présenté et après examen, la somme de 9000 euros sera versée pour soutenir l'ensemble du projet.

Les montant attribués seront pris sur les crédits budgétaires de subventions disponibles.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

A l'unanimité, par 33 voix pour, le Conseil municipal décide d'adopter la décision concernant le vote de la subvention au Groupe K.

---

10 – Désignation des membres de la commission communale de la commande publique.

Rapporteur : Le Maire

Par souci de transparence, le conseil municipal a antérieurement soumis l'attribution des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 90 000 € HT à l'avis consultatif d'une commission dite Commission de la Commande Publique (CCP) et les avenants supérieurs à 5 %. Il convient de renouveler sa composition à l'occasion de la nouvelle mandature.

Elle est composée comme suit :

- le président de la commission d'appel d'offres ou son représentant,
- un(e) représentant(e) titulaire ou son suppléant(e) de l'opposition municipale.

Peuvent également être membres de cette commission :

- l'élu délégué à la transition écologique
- l'élu délégué à l'embellissement de la ville

La commission se réunit en journée.

Pour mémoire, les conseillers municipaux suivants ont été désignés membres de la CAO lors du conseil municipal du 17 juin 2020 :

Président	**W. SCHWARTZ ou son représentant Filipe FERREIRA-POUSOS**
1er membre Titulaire	**M. C. SEISEN**
2ème membre Titulaire	**M. A. PACHET**
3ème membre Titulaire	**Mme R. HADJIDJ-BOUAKKAZ**
4ème membre Titulaire	**M. A. CHELGHAF**
5ème membre Titulaire	**M. P. AUTANT**
1er membre Suppléant	Mme M. ALLAIN

2ème membre	Suppléant	Mme N. GERMOND
3ème membre	Suppléant	M. C. THIOU
4ème membre	Suppléant	M. S. CLEMENT
5ème membre	Suppléant	M. D. DOULET

Je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

A l'unanimité, par 33 voix pour, le Conseil municipal décide d'adopter la décision la désignation des membres de la Commission Communale de la Commande Publique.

---

11 – Actualisation de la délibération n°18-06-4.5-06 du 03 octobre 2018 relative au régime indemnitaire (R.I.F.S.E.E.P.).

Rapporteur : Habib BAHNES

Conformément au décret n°2014-513 du 20 mai 2014, le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.), mis en place pour la fonction publique d'État, a été transposable à la fonction publique territoriale pour certains cadres d'emplois.

Le décret 2020-182 du 27 février 2020 vise à permettre le déploiement du R.I.F.S.E.E.P. pour les cadres d'emplois non éligibles, en l'absence de publication des arrêtés d'adhésion concernant les corps homologues de la Fonction Publique d'État. Ce décret établit en effet une équivalence provisoire avec des corps de l'État bénéficiant du R.I.F.S.E.E.P. afin que des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale non encore éligibles puissent bénéficier du R.I.F.S.E.E.P.

Les cadres d'emploi suivants sont désormais éligibles :

- ingénieurs,
- techniciens,
- éducateurs de jeunes enfants,
- puéricultrices cadre de santé,
- puéricultrices,
- auxiliaires de puériculture
- auxiliaires de soins

Il convient donc de délibérer afin d'ajouter ces cadre d'emplois au dispositif du R.I.F.S.E.E.P.

Le cadre d'emplois de la police municipale reste exclu du dispositif. Les agents concernés continuent donc de percevoir leur régime indemnitaire actuel.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

A l'unanimité, par 33 voix pour, le Conseil municipal décide d'adopter la décision d'actualisation de la délibération n°18-06-4.5-06 du 03 octobre 2018 relative au régime indemnitaire (R.I.F.S.E.E.P.).

---

12 - Convention de partenariat pour l'organisation du Défi Inter-Entreprises du 15 septembre 2020
Rapporteur : Filipe FERREIRA-POUSOS

La Sarl Défi Entreprises Communication située 1 rue Robert Desnos à La Riche et représentée par Monsieur Jean-Pierre Forestier, organise un événement sportif qui se déroulera le mardi 15 septembre 2020 à 18 heures sur le territoire de la ville de La Riche. Ouvert à toutes les entreprises du département, cette manifestation s'intitule :

«DÉFI INTER-ENTREPRISES DE LA RICHE»

La présente convention a pour objet de déterminer les droits et obligations réciproques entre la ville de La Riche et la Sarl Défi Entreprises Communication dans l'organisation de cet événement, pour lequel toutes les entreprises du département peuvent inscrire des équipes de quatre participants qui s'affronteront dans trois épreuves relais :

- Un parcours course à pied de 3 kilomètres (1 coureur à pied)
- Un parcours VTT de 6 kilomètres (1 vététiste)
- Un parcours Canoë sur le lac de Gevrioux (2 canoéistes)

A l'issue des épreuves, des récompenses seront remises et un repas sera servi dans le gymnase Jean-Marie Bialy, inclus dans les frais d'inscriptions.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

A l'unanimité, par 33 voix pour, le Conseil municipal décide d'adopter la décision la convention de partenariat pour l'organisation du Défi Inter-Entreprises du 15 septembre 2020.

---

13 – Projet de don association «Wing Chun Chuan Tours» à l'école municipale de musique.

Rapporteur : Martine ALLAIN

Suite au décès précoce d'un parent d'élève de l'école de musique, M. Patrick Gicquel, en outre musicien professionnel, il a été décidé de dissoudre l'association d'art martial «Wing Chun Chuan Tours» présidée par Madame Valérie Roger, dont il a été l'un des créateurs en septembre 2005.

Fréquentant l'école de musique depuis une dizaine d'années, la compagne de M. Patrick Gicquel, Katia Frette et leur fille Anna, ont souhaité qu'une partie du solde de l'association «Wing Chun Chuan Tours» soit reversée au bénéfice de l'école de musique pour un montant de 6 000 €.

Le don est un acte généreux, reconnaissant envers l'activité de l'école de musique. Il doit être considéré à sa juste valeur, consacré aux intérêts collectif, pédagogique et artistique dignes de la mémoire du musicien que fût M. Patrick Gicquel.

Le don devra être employé après réflexion concertée des élus de la ville de La Riche, de l'équipe pédagogique de l'école de musique, de l'association de parents d'élèves «Le Son de la Rose» ainsi que des proches de M. Patrick Gicquel : Katia Frette et Anna Gicquel.

Aux termes de l'article L.2242-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit délibérer sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune. Par délibération du 23 mai 2020, Monsieur le Maire a reçu délégation pour accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges, pendant toute la durée de son mandat. Or dans le cas présent, le don est conditionné par sa destination et son utilisation. Ainsi il revient au conseil municipal de se prononcer sur l'acceptation de ce don.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

A l'unanimité, par 33 voix pour, le Conseil municipal décide d'adopter la décision le projet de don association «Wing Chun Chuan Tours» à l'école municipale de musique.

La séance est levée à : 19H35

Affiché à la porte de la mairie en application de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,

MAIRIE de LA RICHE (Indre-et-Loire)

Wilfried SCHWARTZ